



Lille, le 12 mai 2020,

**Lettre Ouverte à Madame Sophie PAYART DE FITZ-JAMES,
Administratrice Générale des Finances Publiques en charge de la DIRCOFI Nord**

Questions en vue de la prochaine conférence audio

Madame la Directrice,

Vous le savez nous avons une conception du dialogue social exigeante et constructive. Depuis le 16 mars dernier les représentants de la section CGT Finances Publiques de la Dircofi Nord, première organisation syndicale, participent aux audio-conférences que vous convoquez.

Nous y avons à maintes reprises évoqué les réelles préoccupations de nos collègues, nous y avons fait de nombreuses propositions constructives en matière de conditions de travail, nous les avons préparés en décryptant les textes réglementaires qui prévoyaient le retour dans les bureaux émanant d'autres organes que la DGFIP, et surtout nous vous avons posé de multiples questions restées le plus souvent sans réponse ou pour lesquelles vos éléments de langage ont été jugés insatisfaisants au regard de l'urgence requise.

Chaque audio-conférence a fait l'objet d'un compte-rendu circonstancié que nous avons diffusé auprès de nos adhérents, militants et sympathisants qui sont de tous grades au sein de notre direction. Leur ressenti confirme notre lecture du dialogue social au sein de la Dircofi Nord. Ce n'est pas faute de vous alerter lorsque c'est utile de le faire. Vous constaterez que c'est désormais souvent.

Dans l'objectif de maintenir ce haut niveau d'exigence et de propositions constructives, nous vous remercions par avance d'apporter les réponses aux légitimes questions qui suivent dès le début de la prochaine conférence qui devrait se dérouler le jeudi 14 mai.

En effet, nous pensons que le temps n'est plus dans l'attente d'une information descendante mais bien dans l'échange et la prise de décision coordonnée au bénéfice des usagers et des agents de notre direction.

1/ Tenue d'un CTL

La section vous a demandé la convocation d'un CTL portant sur le PRA. Vous avez répondu que cette instance serait convoquée lorsque la situation de la reprise d'activité

sera stabilisée, notamment par la parution de consignes claires concernant la mission du contrôle fiscal.

Si nous pouvons comprendre que certains points du PRA restent à préciser (notamment sur le plan métier), nous jugeons que le retour d'agents dans les bureaux de la Dircofi Nord impose la réunion de l'organe de décision et de dialogue social de la direction. Il n'est plus envisageable de le limiter à une série de réunions informelles. Pour informations, la DRFIP 59 a déjà tenu un CTL sur cet ordre du jour. D'autres grandes directions l'ont fait par ailleurs.

Aussi, en vue de la prochaine audio-conférence, nous souhaitons fixer une date à échéance rapide pour la tenue de ce CTL en condition dégradée, à savoir par audio ou visio-conférence. Bien entendu nous entendons respecter les délais de convocation.

2/ Missions de soutien aux directions territoriales

Depuis la semaine du 20 avril et la semaine du 27 mai la DIRCOFI Nord s'est inscrite dans les missions prioritaires des autres directions locales notamment le fond de soutien aux entreprises et la campagne IR.

La CGT vous a vivement soutenue dans cette démarche au nom des valeurs de service public tout en vous rappelant tout de même à la mise en œuvre des meilleures conditions de vie au travail des agents.

A cet égard, nous vous avons demandé à maintes reprises (audio-conférence du 14 avril, du 20 avril et du 27 avril) communication d'un tableau comprenant répartition des agents par catégorie de missions de soutien exercées (fonds de soutien, réponse aux messages IR et campagne téléphonique IR), le volume de messages et d'appels traités en pourcentage du nombre total.

Ainsi, nous vous réitérons cette demande de communication de ce tableau.

3/ Le télé-travail

Le confinement que nous avons connu pendant 8 semaines a profondément bouleversé les organisations du travail dans tout le pays, et aussi au sein de notre direction. Compte tenu du caractère imprévisible de cette épidémie et avant la mise au point d'un traitement médical sûr et efficace ou d'un vaccin, il est certain, que nous avons à réfléchir ensemble aux nouvelles formes organisationnelles du travail des différentes catégories de personnels au sein de notre direction.

Cette question ne se résume pas à des commandes de matériel informatique. Il s'agit de fixer un nouveau cadre pour chaque mission réalisée au sein de notre direction.

Le « statut » du vérificateur habituellement qualifié de « nomade » est à redéfinir ou à préciser tant sur le plan administratif, que dans son rapport avec le chef de service. La conception du travail d'une brigade est à repenser dans ce contexte. La cohésion des personnels au sein de chaque entité de la direction est à concevoir sur ces nouvelles bases et ces contraintes nées de la situation. Les tâches exercées par les personnels dits sédentaires sont évidemment à mettre au centre du dispositif car les changements d'habitudes seront encore plus importants. Notre organisation ne peut faire l'économie de ce débat stratégique en y apportant des éléments de réponse à différentes échéances.

Ainsi, nous entendons que lors de la prochaine conférence vous puissiez ouvrir ce dossier en détaillant les pistes que vous proposez pour favoriser le télé-travail des agents de la Dircofi Nord dans le cadre du PRA, pour la reprise en septembre et pour l'année 2021.

4/ Relations avec les Directions territoriales sur le PRA

Un nombre important d'agents de la Dircofi Nord travaillent dans des bureaux entretenus par des directions territoriales.

Lors de la conférence du 4 mai, nous avons évoqué les recommandations de différents organes concernant le déconfinement, notamment sur le ménage, la désinfection des poignées de portes, des copieurs, des salles de convivialité, etc ...

Nous vous avons alerté sur les recommandations faites en vue de créer des sens de circulation dans les locaux quand cela était possible, sur l'usage des ascenseurs, sur les escaliers, etc ...(notamment au regard des recommandations du ministère du travail transcrites le 3 mai dernier dans le « protocole national de déconfinement pour les entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salariés »)

Il est de notre rôle de représentants du personnel élus que de s'attacher à vérifier si tous les personnels de la Dircofi bénéficient des mêmes précautions que les autres agents de la DGFIP au sein de ces structures.

Vous n'avez pas été en mesure de nous assurer que toutes les directions territoriales avaient bien inclus les agents de la Dircofi Nord dans leur PRA et surtout dans quelles conditions.

Nous vous demandons donc un point détaillé, structure par structure sur la prise en compte des agents dans les PRA respectifs et de confirmer ou non que toutes les mesures de prévention sont bien intégrées pour tous les agents de la direction.

5/ Frais de repas

Lors de plusieurs audio-conférences, nous vous avons questionné sur l'éligibilité des agents exerçant leurs missions dans les bureaux de la Direction au remboursement de frais des repas du midi en l'absence de toute restauration collective.

Vous avez systématiquement répondu qu'un cadre administratif était établi et que vous entendiez le respecter.

Lors de l'audio conférence ministérielle du 4 mai dernier à cette question posée par la fédération des finances CGT, le ministre de l'action et des comptes publics a précisé ,je cite « *La restauration collective proposera d'abord la généralisation de repas froids, le bénéfice du décret sur l'indemnité repas pour les sites sans possibilités de restauration sera maintenu.* »

Cependant, depuis le lundi 11 mai, vous n'avez pas été en mesure de fournir des éléments précis quant à ces remboursements au prétexte que vous attendiez la parution d'une note sur le sujet.

A ce jour, et selon nos informations, aucune directive de la DGFIP n'est parue à ce sujet qui contredirait les propos du ministre.

Par ailleurs, certains de vos homologues ont décidé de continuer à accorder ces remboursements sur la base du prix de 17,50 € aux agents qui ont repris leur activité en présentiel.

La CGT milite pour le maintien de cette situation jusqu'à la réouverture de la restauration collective dans des conditions d'accueil normales.

Par ailleurs, nous avons attiré votre attention sur le caractère injuste de la situation des personnels de la Madeleine qui bénéficient de Tickets Restaurant payés 6 € dont la moitié sur leurs deniers personnels. Sur ce point vous n'avez pas apporté une réponse ferme notamment après le 11 mai.

Nous vous demandons donc de continuer à valider les frais de remboursement de repas pris par les tous les personnels de la Dircofi Nord, sur la base du prix de 17,50 €, et ce jusqu'à la réouverture des établissements de restauration collective.

6/ Assouplissement de la pointeuse

Depuis le 12 mai, de nombreux agents de la direction, non vérificateurs, ont repris leur activité. Ces derniers doivent respecter les consignes gouvernementales de ne pas surcharger les transports en commun aux heures de pointe et/ou de faire coïncider leurs horaires avec ceux de la prise en charge de leurs enfants dans les établissements scolaires. Ces contraintes pèsent le matin et le soir en fin de vacation.

Il s'en déduit une réelle difficulté à adapter ces impératifs avec le respect des horaires de la pointeuse.

Les représentants CGT vous ont explicitement demandé lors de l'audio-conférence du 4 mai quelles dispositions vous comptiez prendre pour assouplir ces règles strictes qui ne pourraient être respectées indépendamment de la volonté de nos collègues.

Rien ne serait plus injuste que de leur faire récupérer du temps de travail qu'ils n'ont pas choisi de ne pas exercer dans les conditions normales.

Pour informations, votre homologue d'une autre Dircofi n'a pas attendu quelque consigne de la Centrale que se soit pour accorder des journées banalisées aux agents placés dans cette situation.

Nous vous demandons donc de vous engager clairement, lors de la prochaine audio-conférence, sur les règles que vous comptez mettre en place pour adapter les journées de travail de nos collègues face à ces différentes contraintes.

7/ Planning des services en mode PRA

Comme vous l'avez indiqué dans différents messages, tous les chefs de service ont communiqué des plannings d'occupation des espaces de travail de la Dircofi Nord à leur équipe.

Votre consigne a été claire : limiter au maximum la présence dans les locaux pour les personnels sédentaires et maintenir le télé-travail tant que cela est possible pour les vérificateurs.

Cependant, nous constatons que des plannings ont été réalisés en prévoyant parfois 5 agents d'un service dans une même journée ou pour des services d'agents sédentaires une demande de présence pas toujours indispensable.

Nous vous demandons donc si tous les plannings ont été validés par la direction ?

Dans l'affirmative, comment expliquez-vous que certains d'entre eux ne répondent pas strictement à vos consignes pourtant claires ?

Enfin, en cas de dysfonctionnement avéré, envisagez-vous une rectification de ces plannings très rapidement ?

8/ Prélèvement de jours de congés pour les personnels placés en ASA

Nous avons pris connaissance de la note du DG sur l'application de l'ordonnance prévoyant le prélèvement de jour de congés pour les fonctionnaires pendant la période de confinement.

Nous avons également vu votre expression sur ce texte dans un message adressé à tous les agents de la direction. Dans celui-ci vous exprimez par ailleurs vos remerciements pour l'engagement de chaque agent de la direction pendant cette crise ainsi que le professionnalisme dont chacun d'entre nous a fait preuve et le sens du service public ainsi exprimé et démontré.

La différence faite entre agents placés en ASA et les télé-travailleurs est pour nous, représentants de la CGT, inacceptable.

Aussi, à la lumière de vos messages, nous vous demandons d'indiquer, lors de la prochaine audio-conférence, si vous avez l'intention d'aménager le prélèvement des 10 jours de congés pour les agents placés en ASA ?

D'autres parts, comme nous n'avons pas eu occasion de discuter de la note d'application

depuis sa parution, nous vous remercions de préciser la situation des télétravailleurs qui auraient alterné avec des périodes d'absences autorisées ?

9/ Micros-casques pour les agents en réception téléphonique lors de la campagne IR

Lors du dernier CHS-CT 59, réuni la semaine dernière, il a été convenu que la représentante de la Dircofi Nord qui siège dans cette instance transmette la liste des agents concernés au secrétariat du CHS-CT 59 en vue de leur faire parvenir un micro-casque directement à leur domicile.

Nous vous demandons si cette liste a bien été transmise et dans l'affirmative à quelle date ?

Point subsidiaire/ Démenti des propos de l'AFIPA RH sur le dénigrement de la section CGT Finances Publiques de la Dircofi Nord

Le 5 mai, l'AFIPA RH a tenu, en séance du CHS-CT 59, des propos calomnieux à l'encontre des représentants de la CGT de la Dircofi Nord en indiquant, en séance, qu'ils auraient qualifiés, au cours des audio-conférences, de « dégradantes », les missions des agents volontaires pour les activités de soutiens au réseau.

Ces propos sont mensongers. Il est pour nous inacceptable que de tel agissement puisse se produire dans une relation de travail qui doit conserver un caractère de confiance sur la parole tenue. Nous n'avons jamais parlé de missions dégradantes. Nous entendons que vous le confirmiez.

Le 5 mai nous vous avons adressé un message pour que vous publiez un démenti formel, chose d'autant plus aisée que vous et votre adjoint avez participé à l'intégralité de ces audio-conférences.

A ce jour nous n'avons pas reçu ce démenti.

Nous vous demandons par conséquent, non pas au cours de la prochaine audio, car ce sujet ne concerne pas l'ordre du jour de cette réunion, mais dès réception de ce présent document, de formuler ce démenti.

Pour la section Cgt Finances Publiques
Madjid Messabihi
Secrétaire